

Motion

Création d'une commission de promotion économique

Le tissu économique de Val Terbi constitue un élément central de la vitalité et de l'attractivité de la commune. Il repose sur une diversité d'acteurs, allant des petites et moyennes entreprises à l'agriculture, en passant par les indépendants, les services, les prestataires touristiques, les restaurateurs et, bien sûr, l'industrie.

Dans un contexte marqué par des mutations économiques rapides, une concurrence accrue entre territoires et des attentes nouvelles en matière de durabilité, les collectivités publiques sont appelées à jouer un rôle de coordination et d'impulsion.

Cette préoccupation a déjà été évoquée dans certains programmes de législature, ce qui montre qu'elle correspond à un besoin bien réel. Il serait dès lors cohérent de lui donner aujourd'hui une traduction institutionnelle encore plus lisible.

À ce jour, la thématique du développement économique n'apparaît en effet pas de manière clairement identifiable dans l'organisation des dicastères, ni au travers d'une instance dédiée permettant un dialogue structuré avec les milieux concernés.

La présente motion vise à combler cette lacune, dans une approche pragmatique et proportionnée, en renforçant la lisibilité de l'action communale et en favorisant une meilleure coordination des initiatives existantes.

La mise en place d'une telle démarche doit permettre de valoriser les atouts de Val Terbi, d'appuyer les acteurs locaux et de renforcer l'attractivité de la commune, dans une perspective de développement équilibré et durable. Elle s'inscrit dans une logique de concertation et de responsabilité, au service de l'ensemble de la population.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est invité à :

1. Intégrer explicitement la thématique du développement économique dans la répartition de ses dicastères.
2. Examiner l'opportunité de mettre en place une commission de promotion économique associant notamment des acteurs économiques locaux.

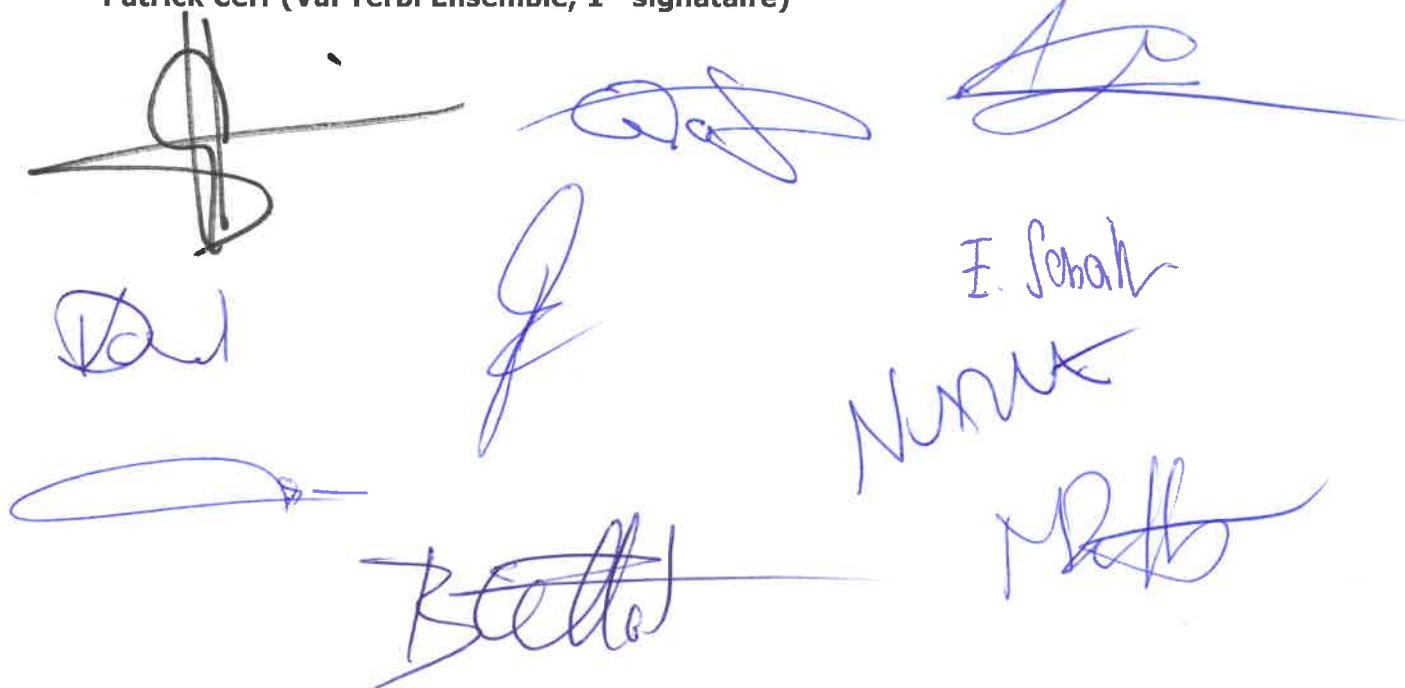
L'objectif étant d'élaborer une stratégie communale en matière de développement portant en particulier sur l'appui et la valorisation des activités existantes, ainsi que l'accueil de nouvelles entreprises, en particulier industrielles, compatibles avec le territoire et les objectifs des autorités communales et cantonales. Cette commission devra en outre veiller à assurer un lien avec la Promotion économique cantonale.

3. Présenter au Conseil général, dans un délai raisonnable, un rapport sur les pistes envisagées en matière de développement économique.

Cette motion est appelée à être développée.

Corban, le 16 juin 2026

Patrick Cerf (Val Terbi Ensemble, 1^{er} signataire)



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in complexity. Some are more legible than others. The names 'E. Senah' and 'Nurik' are partially visible among the signatures.